
ESPACE NAUTIQUE JEAN VAUCHERE

ACCUEIL DES ASSOCIATIONS – MAI 2021

CADRE REGLEMENTAIRE

Suite à la parution du décret 2021-541 du samedi 1er mai 2021, les activités sportives dans les ERP de type « X » sont autorisées pour les mineurs sous réserve de mise en place de protocoles sanitaires.

Les effectifs accueillis devront être adaptés aux surfaces d'évolution des locaux en conséquence des limitations d'effectifs peuvent être envisagés suivant certains horaires d'utilisation.

Pendant les horaires scolaires, l'accès des nageurs (ses) se fera par l'entrée principale de l'ENJV avec utilisation des cabines de déshabillage des vestiaires du public.

En dehors des horaires scolaires (>16h30), les associations pourront utiliser les vestiaires collectifs conformément à la programmation établie.

Préconisations à destination des clubs :

- Constitution d'un référent COVID
- Définition d'une jauge de fréquentation dans les vestiaires
- Constitution de la liste nominative horodatée des personnes fréquentant les vestiaires collectifs
- Abstention de l'usage des casiers
- Passage dans les vestiaires par groupe en évitant de mélanger les groupes
- Interdiction d'utilisation des sèche-cheveux

Respect des gestes barrières :

- o Distanciation physique d'au moins 1 mètre pour toute personne portant un masque en dehors de la pratique sportive, distance de 2 mètres entre chaque pratiquant lors de l'activité sportive
- o respect des sens de circulations dans l'établissement (entrée / sortie)
- o Hygiène des mains et nettoyage des objets
- o Accès aux douches avec distanciation
- o Port du masque obligatoire pour les élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées (> 6 ans)

Que soient encouragés :

- o Le changement de vêtements et la prise de douche au domicile

PARCOURS DU Baigneur



Accès entrée principale : le responsable du groupe signale aux agents d'accueil l'effectif du groupe (les adhérents restent à l'extérieur du bâtiment). L'accès aux vestiaires est réservé

uniquement aux entraîneurs et nageurs (ses). Port du masque obligatoire dans le hall d'accueil et les vestiaires pour les personnes > 6 ans

- Respect des sens de circulation dans l'établissement
- Utilisation du gel hydro alcoolique dans le hall d'accueil, distributeur à disposition
- L'entrée des nageurs (ses) s'effectuera en ordre rangé jusqu'au local de déchaussage
- Utilisation des cabines individuelles dans la zone de déshabillage signalée par le personnel municipal
- Utilisation des vestiaires dans le respect des règles de distanciation (2 mètres)
- Ne pas laisser d'affaires personnelles dans les casiers. Stocker les affaires dans un sac et disposer le sac dans les tribunes (espace réservé)
- Utilisation des douches des vestiaires collectifs avec respect des distanciations. Douche savonnée recommandée
- Pas de douche en sortie
- Interdiction d'utilisation des sèche-cheveux

PRATIQUE SPORTIVE (BORDS DE BASSINS)

- Entraîneurs, responsables, référents : port du masque obligatoire
- Nombre de nageurs maximum par ligne d'eau :
 - o 13 nageurs <=11ans
 - o 11 nageurs >11 ans
- En pratique dynamique, dans les bassins, les mesures de distanciation de 2 mètres doivent être respectées
- En pratique statique, sur les plages, les mesures de distanciation de 1 mètre doivent être respectées
- Eviter le stationnement groupé des nageurs aux murs
- Chaque pratiquant est responsable de son propre équipement (palmes, pull-boy, serviette, gourde, tapis...). Aucun matériel ne peut être mutualisé, le matériel personnel du nageur sera désinfecté avant utilisation dans la pataugeoire ou dans l'eau chlorée des bassins.

PROTOCOLES DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION DES LOCAUX / PRECONISATIONS TECHNIQUES (EXTRAITS)

Nettoyage et désinfection des locaux :

- ✓ *En présence du public : interventions de nettoyage et de désinfection en continues*
- ✓ *Tous les équipements individuels (cabine de déshabillage, casiers, toilettes) font l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection entre chaque groupes d'utilisateurs.*
- ✓ *Tous les objets ou surfaces qui représentent des points de contact fréquemment touchés (poignées de porte, rampes d'accès, interrupteurs, tripodes) feront l'objet d'un nettoyage désinfection toutes les heures*
- ✓ *Les poubelles seront équipées de sacs à ordures ménagères et seront vidées régulièrement*

Dispositions techniques :

- ✓ *Traitement de l'air : augmentation de l'apport d'air neuf à 100%*
- ✓ *Traitement de l'eau : maintien du taux de chlore actif dans les bassins de 0.8 à 1.4 mg/L*